

## Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2017

► Le nombre moyen d'élèves par classe entière (appelée aussi division) ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré car plusieurs enseignements sont assurés en groupe. Ces enseignements en groupe représentent plus d'une heure sur cinq pour les formations en collège et plus d'une heure sur deux pour les formations générales et technologiques en lycée. Aussi, le calcul du nombre moyen d'élèves par structure, appelé indicateur E/S, qui prend en compte les différences de taille de ces structures permet d'obtenir le nombre moyen d'élèves dont un professeur a la charge pendant une heure de cours. Il est très variable selon la formation suivie, environ 29 élèves en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), près de 24 élèves en formation générale et technologique en lycée et au collège, autour de 16 élèves en formation professionnelle au lycée et 12 élèves en Segpa à la rentrée 2017. Pour les formations dans les collèges situés en éducation prioritaire, l'indicateur E/S vaut 21 élèves en moyenne ce qui est sensiblement équivalent aux collèges situés dans des communes isolées. *A contrario*, le E/S relatif aux formations dans les collèges situés dans une commune appartenant à un grand pôle urbain ou à la périphérie d'un grand pôle urbain est proche des 24 élèves. Dans les collèges dont l'effectif est supérieur à 900 élèves, le nombre d'élèves par structure atteint 25,6.

Jean-Éric Thomas, DEPP-A2

À la rentrée 2017, plus de 36 % des heures d'enseignement sont effectuées devant un groupe d'élèves, pouvant appartenir à des divisions – ou classes – différentes et suivant au moins un enseignement en commun. Mais les différences sont très importantes selon le type de formation. Ainsi, environ une heure de cours sur deux est enseignée devant un groupe pour les formations générales technologiques ou professionnelles en lycée contre environ 1 sur 5 pour les formations en collège et 1 sur 4 en Segpa. Quel que soit le niveau de formation, le secteur public propose plus d'heures d'enseignement en groupe que le secteur privé ► **figure 1**.

Un enseignement en groupe ne signifie pas forcément que la taille de la structure est plus réduite que celle de la division mais c'est très majoritairement le cas. Les enseignements en

groupe de taille plus réduite concernent par exemple les langues vivantes ou les travaux pratiques en physique-chimie ou en sciences de la vie et de la Terre (SVT). Ainsi quand un enseignement d'anglais est dispensé dans un groupe et non en classe entière, ce groupe a un effectif inférieur à celui de la division dans 86 % des cas et cette proportion monte à 95 % en physique-chimie ou en SVT. En revanche, les enseignements en groupe de chorale, d'éducation musicale ou d'éducation physique et sportive (EPS) sont majoritairement suivis dans des groupes avec des effectifs supérieurs à celui des divisions. Cette proportion est de 52 % pour l'EPS, 54 % pour l'éducation musicale et 71 % pour la chorale ► **figure 2** (voir « Pour en savoir plus », p. 4). Tous secteurs confondus, la part des groupes à effectifs inférieurs à ceux de la division s'élève

autour de 84 % pour les formations en collège ou pour les formations générales et technologiques en lycée contre 70 % en Segpa et 72 % pour les formations professionnelles en lycée. Quel que soit le niveau de formation, les groupes à effectifs inférieurs à la division sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur public avec près de 84 % contre 77 % dans le secteur privé ► **figure 3** (voir « Pour en savoir plus », p. 4)

### La réforme du collège a entraîné des heures d'enseignement en groupe plus nombreuses depuis 2016

Les heures d'enseignement effectuées en groupe pour les formations en collège hors Segpa ont fortement augmenté tous secteurs confondus, particulièrement entre 2015 et 2016, passant de 18,6 % à 21,6 %. Cette hausse correspond à la mise en œuvre de la réforme du collège. En particulier, le choix de la seconde langue vivante dès la classe de cinquième explique en grande partie la hausse de 15,4 % en 2015 à 20,8 % en 2017 des heures d'enseignement effectuées en groupe dans ce niveau ► **figure 4**. Cependant, ce sont les élèves de troisième qui ont la plus grande part de leurs heures d'enseignement assurées en groupe dans le collège soit 25,1 %. La proportion d'heures d'enseignement effectuées en groupe pour les élèves de sixième

### ► 1 Pourcentage d'heures effectuées en groupe pour l'année scolaire 2017-2018

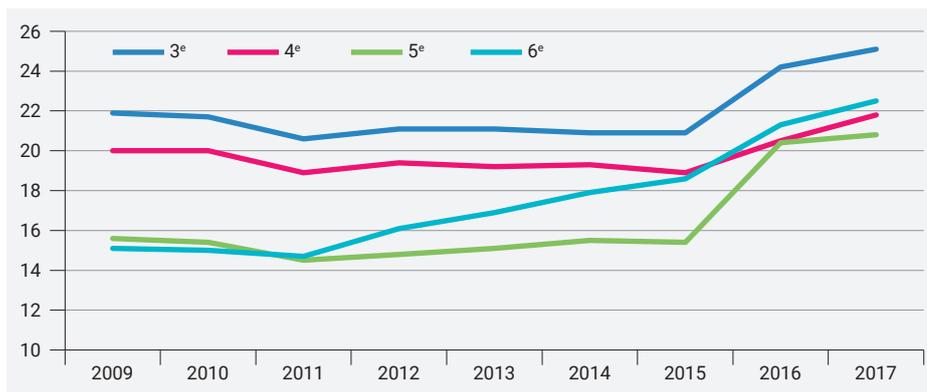
| Niveau de formation                             | Secteur public | Secteur privé | Ensemble    |
|---|----------------|---------------|-------------|
| Formations en collège                           | 24,3           | 15,6          | 22,6        |
| Formations en Segpa                             | 26,3           | 17,2          | 25,8        |
| Formations générales ou technologiques au lycée | 54,6           | 43,3          | 52,2        |
| Formations professionnelles au lycée            | 50,9           | 39,5          | 48,7        |
| STS   | 40,2           | 32,2          | 38,3        |
| CPGE  | 49,0           | 38,7          | 47,4        |
| <b>Total</b>                                    | <b>38,0</b>    | <b>28,4</b>   | <b>36,1</b> |

**Lecture** : dans le secteur public, 24,3 % des heures d'enseignement sont effectuées en groupe pour les formations de niveau collège.

**Champ** : France métropolitaine + DOM, public + privé sous contrat.

**Source** : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais.

#### ► 4 Évolution depuis 2009 des pourcentages d'heures effectuées en groupes pour les niveaux de formation de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dans le secteur public et privé sous contrat hors Segpa, DIMA<sup>1</sup>, ULIS<sup>2</sup> et dispositifs relais



1. Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

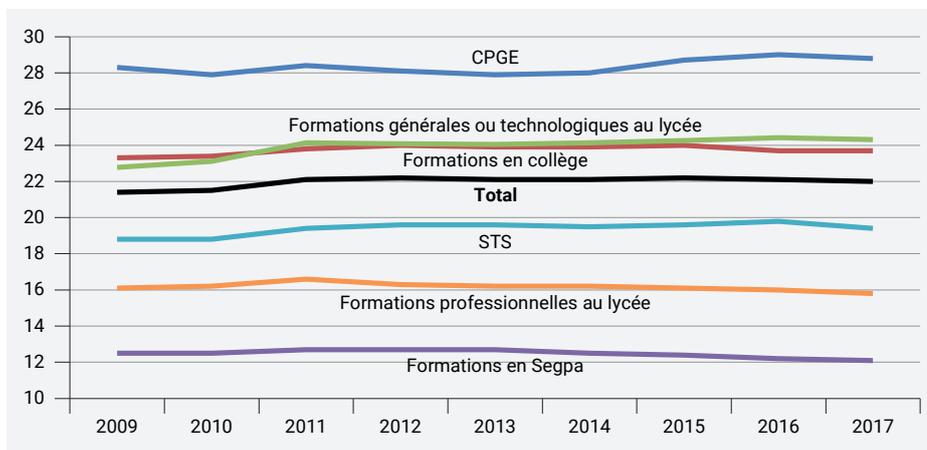
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé. Formations de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> hors Segpa, DIMA, ULIS et dispositifs relais.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais.

Réf. : Note d'Information, n° 18.31. © DEPP

#### ► 5 Évolution depuis 2009 des effectifs d'élèves par structure (E/S) selon la formation dans les secteurs public et privé sous contrat



Lecture : tous secteurs confondus, le E/S est stable depuis 2015 pour les formations générales et technologiques en lycée.

Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves à l'année.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais, Sysca.

Réf. : Note d'Information, n° 18.31. © DEPP

est passée de 14,7 % à la rentrée 2011, année précédant la mise en place de l'accompagnement personnalisé pour ce niveau, à 22,5 % à la rentrée 2017. L'augmentation des heures d'enseignement en groupe pour les formations en collège a été plus importante dans le secteur public où le nombre d'heures d'enseignement effectuées en groupe est passé de 18,1 % à la rentrée 2011 à 19,5 % à la rentrée 2015 puis 24,3 % à la rentrée 2017. Dans le secteur privé, ces proportions sont de 14,5 % en 2011, 15,1 % en 2015 et 15,6 % en 2017.

#### Ce qui explique en partie la baisse des effectifs d'élèves par structure en collège

À la rentrée 2017, une classe compte en moyenne 25,3 élèves pour les formations en collège hors Segpa, 12,9 élèves en

Segpa, 18,5 élèves pour les formations professionnelles en lycée et 29,3 pour les formations générales et technologiques en lycée (voir « Pour en savoir plus », p. 4). Mais cet indicateur du nombre d'élèves par classe ne renseigne que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré compte tenu du nombre d'heures d'enseignement réalisées en groupe.

L'indicateur « E/S » permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours et donc de mesurer les conditions d'encadrement de manière plus fine. Il prend en compte les enseignements réalisés en groupe comme en classe entière. Il est égal à la moyenne des effectifs des différentes structures pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure.

Cet indicateur est très différent selon le niveau de formation. Il est le plus élevé pour les formations en CPGE où il atteint 28,8 élèves

en 2017. En revanche, il est le plus faible pour les formations en Segpa avec 12,1 élèves puis pour les formations professionnelles en lycée avec 15,8 élèves en moyenne.

Même si la taille moyenne des classes est plus élevée de 4 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée par rapport aux formations en collège, leur indicateur E/S est comparable avec une moyenne de 23,7 élèves en collège et 24,3 élèves en lycée général et technologique à la rentrée 2017. Cet indicateur est relativement stable dans le temps excepté en 2011 où il avait augmenté suite à la baisse du nombre d'enseignants, alors que les effectifs d'élèves étaient en hausse. La tendance est ensuite à la baisse pour cet indicateur dans les formations pré-baccalauréat sauf pour les formations générales et technologiques en lycée pour lesquelles il est passé de 24,1 élèves en 2011 à 24,3 élèves en 2015. Il baisse ensuite légèrement en 2017 par rapport à la rentrée précédente.

La mise en œuvre de la réforme du collège à la rentrée 2016, qui avait entraîné une hausse sensible du nombre d'heures effectuées en groupe, contribue à expliquer la baisse de l'indicateur E/S de 24 élèves en 2015 à 23,7 élèves en 2017 ► figure 5.

#### Dans les collèges en réseaux d'éducation prioritaire, plus d'heures enseignées en groupe et moins d'élèves par structure

Depuis la rentrée 2015, les établissements du second degré relevant de l'éducation prioritaire sont les collèges des réseaux REP et REP+. Le fait pour une Segpa d'appartenir à un collège REP ou REP+ ne modifie pas de manière significative le nombre d'élèves par structure qui reste autour de 12. En revanche, l'indicateur E/S qui est de 23,7 élèves en moyenne pour les formations en collège hors Segpa descend à 21,5 élèves pour les établissements classés en REP et à 20,6 élèves pour les établissements classés en REP+ en 2017. De la même manière, alors que 2,5 % des heures dispensées en collège public hors éducation prioritaire s'effectuent dans des structures inférieures ou égales à 10 élèves, cette part monte à 4,3 % pour les collèges classés en REP et 5,3 % pour ceux classés en REP+ ► figure 6.

#### Les conditions d'encadrement meilleures dans les communes isolées

Pour une formation donnée, l'indicateur E/S varie selon le profil de la commune. Ainsi,

pour les formations en collège, les structures les plus importantes en moyenne sont dans les communes appartenant à la périphérie des grands pôles urbains. Les structures de ces communes ont 24,1 élèves en moyenne, plus que les communes des grands pôles urbains dont l'indicateur E/S vaut 23,8. Pour les communes isolées, cet indicateur E/S est de 21,4 élèves ► **figure 7** (voir « Pour en savoir plus », p. 4). Cependant, le nombre d'heures d'enseignement effectuées dans les collèges de communes isolées ne représente que 4,3 % du nombre total d'heures de formation de niveau collège. La différence entre le niveau de l'indicateur E/S entre les communes appartenant à un grand pôle urbain et les communes de leur périphérie s'explique par la plus grande proportion d'établissements relevant d'un réseau éducation prioritaire dans les communes appartenant à un grand pôle. Ainsi, pour les formations de niveau collège dans les établissements du secteur public hors éducation prioritaire, le nombre moyen d'élèves par structure est de 24 pour ces deux profils de commune ► **figure 8**. Dans l'ensemble des collèges de moins de 400 élèves, les conditions d'encadrement sont légèrement meilleures pour les communes isolées que pour les autres profils de commune avec 21,1 élèves en moyenne contre 22 élèves dans les collèges des grands pôles. L'indicateur E/S pour l'ensemble « Éducation prioritaire » vaut 21,2 et est très proche de l'indicateur relatif à l'ensemble « Collèges se situant dans les communes isolées » qui est égal à 21,4.

Pour les formations de niveau lycée tous secteurs confondus, c'est également dans les communes en périphérie des grands pôles urbains que l'indicateur E/S est le plus élevé avec un indicateur E/S de 25,1 élèves pour les formations générales et technologiques et de 16 élèves pour les formations professionnelles. Quel que soit le niveau de la formation, l'indicateur E/S est plus faible dans les communes isolées. Ceci s'explique notamment par la taille des établissements dans ces communes isolées, où neuf établissements sur dix comptent moins de 400 élèves,

les conditions d'encadrement étant plus favorables dans les établissements les plus petits ► **figure 9** (« Pour en savoir plus », p. 4). De la même manière, environ huit établissements de plus de 900 élèves sur 10 (pour la plupart des lycées d'enseignement général et technologique ou des lycées polyvalents) sont localisés dans des communes appartenant à un grand pôle. Ainsi, tous secteurs confondus, l'indicateur E/S est égal à 22,0 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée dans

les établissements de moins de 400 élèves contre 24,7 élèves pour les établissements de plus de 900 élèves ► **figure 10**. Il en est de même pour les formations professionnelles en lycée avec un indicateur E/S de 15,0 élèves pour les établissements de moins de 400 élèves contre un E/S de 16,4 pour les établissements de plus de 900 élèves. Pour les formations en collège, l'écart est encore plus important avec 22,1 élèves en moyenne dans les établissements de moins de 400 élèves et 25,6 élèves dans les établissements de plus de 900 élèves.

### ► 6 Le E/S et la part d'heures dans les structures de moins de 10 élèves dans l'éducation prioritaire à la rentrée 2017

| Indicateur   | Type de formation | Secteur public |      |                       |                            | Secteur privé | Ensemble |
|--|-------------------|----------------|------|-----------------------|----------------------------|---------------|----------|
|  |                   | REP+           | REP  | Éducation prioritaire | Hors éducation prioritaire |               |          |
| Nombre d'élèves par structure                          | Collège           | 20,6           | 21,5 | 21,2                  | 23,7                       | 25,8          | 23,7     |
|  | Segpa             | 12,5           | 12,1 | 12,2                  | 12,0                       | 11,4          | 12,1     |
| Part d'heures en structure inférieure à 10 élèves en % | Collège           | 5,3            | 4,3  | 4,6                   | 2,5                        | 2,7           | 2,9      |
|  | Segpa             | 32,6           | 36,8 | 35,2                  | 36,6                       | 40,8          | 36,4     |

**Lecture** : pour les collèges situés en réseau d'éducation prioritaire REP+, le nombre moyen d'élèves par structure est de 20,6 et 5,3 % des heures d'enseignement sont effectuées dans une structure inférieure ou égale à 10 élèves.

**Champ** : France métropolitaine + DOM, public + privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves à l'année.

**Source** : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais, Sysca.

Réf. : Note d'Information, n° 18.31. © DEPP

### ► 8 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) pour les formations en collège à la rentrée 2017 selon le profil de la commune du collège

| Profil de la commune   | Collèges de moins de 400 élèves | Éducation prioritaire public | Hors éducation prioritaire public | Secteur public | Secteur privé | Ensemble    |
|--|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|----------------|---------------|-------------|
| Communes appartenant à un grand pôle urbain (10 000 emplois ou plus) | 22,0                            | 21,1                         | 24,0                              | 23,1           | 26,4          | 23,8        |
| Périphérie des grands pôles urbains <sup>1</sup>                     | 22,8                            | 23,0                         | 24,0                              | 23,9           | 25,4          | 24,1        |
| Autres pôles et communes sous l'influence des pôles <sup>2</sup>     | 22,3                            | 21,0                         | 23,1                              | 22,8           | 24,2          | 23,1        |
| Commune isolée hors influence des pôles                              | 21,1                            | 20,7                         | 21,5                              | 21,4           | 20,7          | 21,4        |
| <b>Total</b>   | <b>22,1</b>                     | <b>21,2</b>                  | <b>23,7</b>                       | <b>23,1</b>    | <b>25,8</b>   | <b>23,7</b> |

1. Cette catégorie regroupe les communes multipolarisées et les communes appartenant à la couronne d'un grand pôle.

2. Cette catégorie regroupe les communes appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois), les communes appartenant à la couronne d'un moyen pôle, les communes appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois), les communes appartenant à la couronne d'un petit pôle et les autres communes multipolarisées.

**Lecture** : dans les collèges de moins de 400 élèves, le E/S est de 22 élèves pour les communes appartenant à un grand pôle urbain et de 21,1 élèves pour les communes isolées.

**Champ** : France métropolitaine + DOM, public + privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves à l'année.

**Source** : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais, Sysca.

Réf. : Note d'Information, n° 18.31. © DEPP

### ► 10 Les effectifs d'élèves par structure (E/S) pour les formations en collège à la rentrée 2017 selon le profil de la commune du collège

| Taille de l'établissement | Formations générales et technologiques en lycée |               |             | Formations professionnelles en lycée |               |             | Formations en collège hors Segpa |               |             |
|---------------------------|---|---------------|-------------|--------------------------------------|---------------|-------------|----------------------------------|---------------|-------------|
|                           | Secteur public                                  | Secteur privé | Ensemble    | Secteur public                       | Secteur privé | Ensemble    | Secteur public                   | Secteur privé | Ensemble    |
| Moins de 400 élèves       | 21,1  | 22,3          | 22,0        | 14,5                                 | 16,2          | 15,0        | 21,5                             | 23,5          | 22,1        |
| De 400 à 599              | 22,6  | 24,6          | 23,7        | 15,6                                 | 17,4          | 15,8        | 23,1                             | 26,5          | 23,6        |
| De 600 à 899              | 23,7  | 25,0          | 24,1        | 15,9                                 | 16,9          | 16,1        | 24,0                             | 27,2          | 24,5        |
| 900 et plus               | 24,6  | 25,1          | 24,7        | 16,3                                 | 17,6          | 16,4        | 23,9                             | 27,5          | 25,6        |
| <b>Total</b>              | <b>24,3</b>                                     | <b>24,3</b>   | <b>24,3</b> | <b>15,5</b>                          | <b>16,7</b>   | <b>15,8</b> | <b>23,1</b>                      | <b>25,8</b>   | <b>23,7</b> |

**Champ** : France métropolitaine + DOM, public + privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves à l'année.

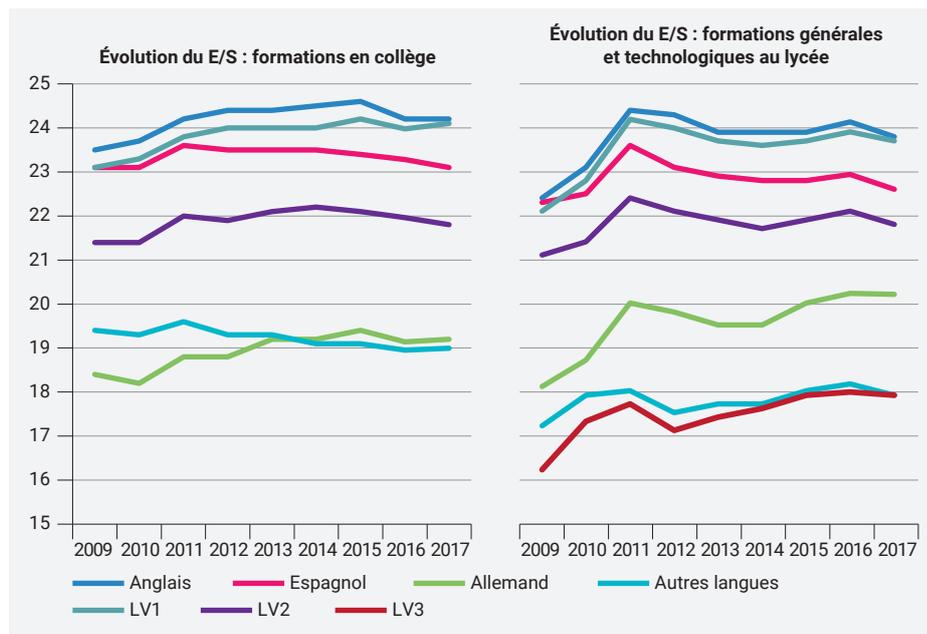
**Source** : MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais, Sysca.

Réf. : Note d'Information, n° 18.31. © DEPP

## L'enseignement des langues : au collège comme au lycée, plus d'élèves par structure en anglais qu'en allemand

L'effectif moyen d'élèves par structure varie également selon la discipline du poste occupé par l'enseignant dans le secteur public comme privé. Au collège, l'indicateur E/S est le plus important pour les disciplines d'éducation musicale et d'éducation physique et sportive (EPS) avec respectivement 25,7 et 25,6 élèves en moyenne tous secteurs confondus. Pour les formations générales et technologiques en lycée, les enseignants d'EPS dispensent leurs cours dans les structures les plus chargées avec 33,2 élèves en moyenne, devant largement les enseignants d'histoire-géographie avec 26,6 élèves. Pour les disciplines d'histoire-géographie, de lettres et de mathématiques, l'indicateur E/S est plus élevé pour les formations générales et technologiques en lycée que pour les formations en collège, mais moins élevé en physique-chimie, en biologie-géologie et pour les langues ► **figure 11 (voir « Pour en savoir plus », p. 4)**. En ce qui concerne les formations professionnelles en lycée dans le secteur public, pour une discipline donnée, les structures sont plus petites que pour les formations générales et technologiques, par exemple 17,3 élèves contre 25,8 en lettres et 15,9 contre 26,1 en mathématiques. L'EPS détient également l'indicateur E/S le plus élevé avec 22,1 élèves. Les effectifs des élèves sont plus réduits dans les domaines de la production et des services que dans les disciplines générales (par exemple 14,5 élèves en moyenne en génie électrique, et 16,6 en paramédical et social). La discipline de poste « Langues » regroupe principalement l'enseignement des langues vivantes étrangères, dont la pratique orale est influencée notamment par la taille des structures. Ces matières sont enseignées dans des conditions d'encadrement hétérogènes entre elles mais comparables selon le niveau de formation. Ainsi, au collège comme au lycée pour les formations générales et technologiques, c'est en anglais (et donc en première langue vivante compte tenu de la fréquence de l'anglais pour ce choix) que l'indicateur E/S est le plus élevé avec respectivement 24,2 et 23,8 élèves en moyenne en 2017 tous secteurs confondus. L'enseignement de l'espagnol et de l'allemand,

### ► 12 Évolution depuis 2009 des effectifs d'élèves par structure (E/S) en langues vivantes pour les formations en collège et pour les formations générales et technologiques en lycée pour les secteurs public et privé sous contrat



**Remarque :** l'ensemble « Autres langues » ne comprend pas les enseignements de littérature en langue étrangère, les langues de section bilangues, les langues vivantes spécialisées.  
**Champ :** France métropolitaine + DOM, public + privé sous contrat, enseignants en charge d'élèves à l'année.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, bases Relais.

Réf. : Note d'Information, n° 18.31. © DEPP

langues davantage suivies comme deuxième langue vivante, se déroule dans des conditions d'encadrement un peu plus favorables pour l'espagnol et nettement meilleures pour l'allemand. En effet, l'indicateur E/S est de 23,1 élèves au collège (22,6 pour les formations générales et technologiques en lycée) pour l'espagnol et atteint pour l'allemand 19,2 élèves au collège et 20,2 élèves pour les formations générales et technologiques en lycée

► **figure 12.** L'ensemble « Autres langues » a un indicateur E/S comparable à celui de la langue allemande au collège avec 19 élèves en moyenne. Pour les formations générales et technologiques en lycée, la troisième langue vivante est choisie en option. L'indicateur E/S pour cette troisième langue vivante est de 17,9 élèves en moyenne, secteurs public et privé confondus.

La tendance ces dernières années pour les conditions d'encadrement en cours de langue au collège est caractérisée par une hausse de l'indicateur E/S jusqu'en 2011, une certaine stagnation puis une baisse à partir de 2015, sauf pour l'anglais dont l'indicateur avait continué d'augmenter de 24,2 élèves en 2011 à 24,6 élèves en 2015. Pour les formations générales et technologiques en lycée, les

conditions d'encadrement se sont améliorées dès 2012 pour les langues, alors que le E/S était stable pour l'ensemble des disciplines. Cette amélioration concerne notamment la rentrée 2017 pour l'enseignement de l'anglais (de 24,1 élèves en moyenne en 2016 à 23,8 en 2017) comme pour l'enseignement de l'espagnol (de 22,9 élèves en moyenne en 2016 à 22,6 en 2017). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 18.31 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux **figures 2, 3, 7, 9, 11**, à l'encadré « **Source** », à l'encadré « **Références bibliographiques** » ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».

L'évolution du nombre moyen d'élèves par classe jusqu'en 2017 est présentée dans la fiche 2.4 du RERS 2018 téléchargeable à l'adresse [education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html](http://education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html)